

CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS



COMMENT PRÉSERVER VOTRE FERTILITÉ

avant de
commencer
vos traitements
contre le cancer



Québec 

Vous souffrez d'un cancer et souhaitez conserver vos possibilités d'avoir des enfants un jour?

Voici ce que vous devez savoir.

Quelles sont les conséquences des traitements pour le cancer sur ma fertilité?	3
Comment préserver ma fertilité malgré mes traitements?.....	3
Quelle est la procédure de congélation du sperme?.....	4
Combien de temps mon sperme peut-il resté congelé?	5
Y a-t-il des frais pour la conservation du sperme congelé?.....	5
Comment utiliser mon sperme lorsque je serai prêt à avoir un enfant?.....	6
J'ai d'autres questions ou des besoins en termes de reproduction assistée. À qui m'adresser?	6
Notes	7

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DES TRAITEMENTS POUR LE CANCER SUR MA FERTILITÉ?

La chimiothérapie, certaines chirurgies et la radiothérapie risquent de diminuer votre fertilité (votre capacité à avoir un enfant). Les effets sur la fertilité peuvent être temporaires ou permanents.

Les possibilités que cela se produise dépendent de votre type de cancer, des traitements que vous recevez, de votre âge et de votre potentiel de fertilité avant le début des traitements.

COMMENT PRÉSERVER MA FERTILITÉ MALGRÉ MES TRAITEMENTS?

La meilleure façon de protéger votre fertilité est de congeler votre sperme **AVANT** de commencer vos traitements pour le cancer.





QUELLE EST LA PROCÉDURE DE CONGÉLATION DU SPERME?

Plusieurs cliniques de fertilité de Montréal offrent la possibilité de congeler du sperme avant un traitement pour le cancer. Vous pouvez contacter directement la clinique de votre choix afin de prendre rendez-vous. Elle vous fournira les consignes préparatoires.

La clinique fera notamment un bilan infectieux (hépatites B et C, VIH et syphilis). C'est la procédure habituelle.

On vous demandera de produire un échantillon de sperme sur place. Votre sperme sera analysé, congelé et entreposé.

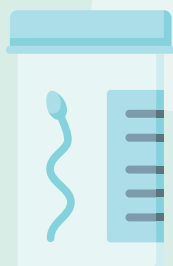
Selon le résultat de l'échantillon, il se pourrait que la clinique vous invite à revenir soumettre un 2^e ou même un 3^e échantillon à quelques jours d'intervalle, en fonction de la date prévue de votre premier traitement.

Si vous n'êtes pas en mesure (ou si vous ne désirez pas) produire un échantillon de sperme par éjaculation, d'autres options seront considérées après consultation avec un urologue de la clinique.

Pour obtenir les coordonnées des cliniques qui permettent de congeler le sperme, communiquez avec le Centre de procréation assistée – clinique de fertilité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au 819 346-1110, poste 14723.

COMBIEN DE TEMPS MON SPERME PEUT-IL RESTÉ CONGELÉ?

Votre sperme peut rester congelé jusqu'au jour où vous êtes prêt à l'utiliser pour avoir un enfant.



Y A-T-IL DES FRAIS POUR LA CONSERVATION DU SPERME CONGELÉ?

La conservation de sperme congelé pour les adolescents et les hommes adultes qui reçoivent un diagnostic de cancer est assurée un certain temps par le Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ) selon le projet de loi 73, *Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée*.

La conservation du sperme congelé est assurée par la RAMQ pendant les cinq premières années de conservation ou jusqu'à l'âge de 25 ans (le plus tard des deux).

Par la suite, le patient devra lui-même défrayer les frais annuels d'entreposage.

PAR EXEMPLE :

si le patient a 17 ans, la congélation sera assumée par la RAMQ jusqu'à ses 25 ans. Si le patient a 23 ans, la congélation sera assumée jusqu'à ses 28 ans (5 ans).



COMMENT UTILISER MON SPERME LORSQUE JE SERAI PRÊT À AVOIR UN ENFANT ?

Les technologies de procréation médicalement assistée, comme l'insémination intra-utérine (IIU) ou la fécondation *in vitro* (FIV), seront nécessaires pour concevoir un enfant avec du sperme congelé. La méthode employée dépendra de la quantité et de la qualité du sperme, ainsi que de votre situation clinique (et celle de votre partenaire, au besoin).

Certains des coûts sont couverts par la RAMQ, mais d'autres devront être payés par la personne qui désire tenter une grossesse. Communiquez avec votre clinique de fertilité pour les détails, lorsque vous aurez pris la décision d'avoir un enfant.

Toutefois, sachez qu'il est possible que vous soyez capable de concevoir un enfant de façon naturelle, sans avoir besoin de votre sperme congelé. La première étape est donc de vérifier si vous produisez assez de sperme pour cela. Discutez-en avec votre médecin.

Rédaction

Hélène Marceau, infirmière-pivot (IPO) pour les cancers gynécologiques

Collaboration

Dre Belina Carranza-Mamane, spécialiste en endocrinologie gynécologique de la reproduction et infertilité, directrice médicale du Centre de procréation assistée – clinique de fertilité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Dre Marie-Hélène Pesant, spécialiste en endocrinologie et métabolisme, surspécialisation en endocrinologie de la reproduction

Isabelle V. Gagnon et Mathilde Roy-Boisclair, infirmières

Révision et mise en page

Service des communications

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, 2021

santeestrie.qc.ca | Novembre 2021 | 4-6-11157

Site Web suggéré : fertionco.ch/fr/accueil/

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke**

Québec 

